



PORTEFEUILLE D'EXPERIENCES ET DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

PORTEFEUILLE D'EXPERIENCES ET DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

DE _____

Le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) proposé par la SFPS recense les principales compétences généralement rencontrées ou recommandées auprès des intervenants en psychologie du sport. Ces compétences sont regroupées en grands domaines ; dans chacun d'eux diverses compétences sont identifiées.

Afin d'aider les intervenants en psychologie du sport (praticien ou étudiant) à constituer leur PEC, et notamment en vue de la délivrance de l'accréditation SFPS, chaque intervenant est invité à faire établir des attestations de supervision des interventions réalisées.

Sur la première page du PEC présentant le référentiel de compétences, il conviendra d'indiquer, pour chacune des compétences, le ou les modes selon lesquels la compétence aura été acquise : formation universitaire ou expérience professionnelle (ou de stage).

Sur la seconde page, un récapitulatif des expériences professionnelles (ou de stage) sera établi, expériences numérotées en référence à la numérotation des attestations fournies.

Un modèle d'attestation de supervision présentant le descriptif des interventions est proposé sur la troisième page, attestation dupliquée en autant d'exemplaires que nécessaire pour compléter le PEC et justifier de l'acquisition des compétences.

La SFPS attire l'attention de chacun des intervenants concernant :

- l'importance de la supervision des interventions en vue de leur reconnaissance par le comité d'accréditation de la SFPS
- l'importance de la qualité du parcours de formation et des expériences professionnelles des personnes assurant les supervisions

Elle recommande à l'intervenant de fournir le référentiel de compétences de la SFPS au superviseur dans le cas où celui-ci n'en a pas connaissance afin que l'attestation de supervision puisse s'y référer.



PORTEFEUILLE D'EXPERIENCES ET DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

PAGE 1 – LISTE DES COMPETENCES ACQUISES ET DE LEURS MODES D'ACQUISITION

Parmi la liste, indiquer le mode d'acquisition des chacune des compétences acquises (académique ou expérience de terrain) en précisant le niveau d'autonomie atteint (Niveau 1 = sensibilisation garantissant une autonomie relative ; Niveau 2 = Mise en pratique attestant d'une bonne autonomie) Attention, pour toute demande d'accréditation, l'intervenant devra (1) pouvoir attester de ces modes d'acquisition et fournir les diplômes et attestations de supervision correspondant aux compétences mentionnées (2) justifier obligatoirement de l'acquisition des compétences de base a.1. et a.2.

Liste des compétences référencées	Formation académique ¹		Expérience pro/stage ²	
	Niv1	Niv2	Niv1	Niv2
A. COMPETENCES DE BASE OBLIGATOIRES				
a.1. Maitrise des compétences de base en intervention psychologique : Ethique, déontologie, Analyse de la demande, Techniques d'entretien, Evaluation psychologique et utilisation de questionnaires				
a.2. Maitrise des techniques de base en préparation mentale : techniques de relaxation/activation, imagerie mentale, fixation d'objectifs.				
B. COMPETENCES SPECIFIQUES - APPROCHES INDIVIDUELLES				
b.1. Restructuration cognitive				
b.2. Techniques Mindfulness				
b.3. Habilités d'organisation : préparation des compétitions, routines, gestion de carrière, etc.				
b.4. Autre* :				
C. COMPETENCES SPECIFIQUES – APPROCHES INTERPERSONNELLES				
c.1. Gestion de la cohésion, efficacité collective, régulation interpersonnelle				
c.2. Gestion de la communication, du leadership et climat motivationnel et de la relation entraîneur-entraîné				
c.3. Autre* :				
D. AUTRES COMPETENCES SPECIFIQUES				
d.1. Utilisation de la vidéo et de supports numériques				
d.2. Techniques spécifiques d'entretien (Auto-confrontation, explicitation, entretien motivationnel, débriefing, etc.)				
d.3. Biofeedback				
d.4. Entraînement attributionnel				
d.5. Entraînement mental intégré				
d.6. Analyse du fonctionnement organisationnel, audit, psycho-ergonomie				
d.7. Accompagnement/Formation du staff sportif				
d.8. Acquisition des habiletés : apprentissages technique et/ou tactique				
d.9. Supervision des pratiques d'intervention en psychologie du sport				
d.10. Autre* :				
E. SANTE PHYSIQUE ET MENTALE				
e.1. Bilan psychologique règlementaire**				
e.2. Suivi psychologique et psychothérapie**				
e.3. Actions de prévention ou de promotion de la santé				

*Préciser. Seules les compétences ayant des bases scientifiques et reconnues par la SFPS seront prises en compte.

**Activités réservées aux intervenants pouvant faire usage du titre de psychologue et de psychothérapeute.

¹ Se référer à la fiche descriptive de la formation sur le site web de la SFPS. Dans le cas où la formation ne soit pas référencée sur le site, consulter le responsable de la formation pour obtenir le référentiel de compétences auquel donne droit le diplôme obtenu

² Fournir une attestation en utilisant le modèle fourni sur la dernière page du PEC

PORTEFEUILLE D'EXPERIENCES ET DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

PAGE 2 – RECAPITULATIF DES EXPERIENCES EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

N°	Etablissement / Service	Volume horaire / Périodicité ¹	Sportifs (ou population) concernés ²	Supervision ³	Numéros des compétences acquises/travaillées ⁴
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

¹ Indiquer les dates de début et de fin des interventions dans la structure et leur régularité/périodicité

² Préciser les tranches d'âge, disciplines, niveau (de régional à Olympique) et autres spécificités, ou les caractéristiques de la population s'il s'agit de non sportifs

³ Indiquer le nom du ou des superviseurs et leur fonction/qualification

⁴ Se référer à la numérotation du référentiel en page 1.

SOCIETE FRANCAISE de PSYCHOLOGIE du SPORT

Membre du Département des Organisations Associées de la Société Française de Psychologie

Siège social : INSEP - 11 avenue du Tremblay - 75012 Paris – France Site WEB : <http://www.psychodusport.com>



PORTEFEUILLE D'EXPERIENCES ET DE COMPETENCES DE L'INTERVENTION EN PSYCHOLOGIE DU SPORT

ATTESTATION DE SUPERVISION N° _____

Etablissement / Service :

Volume horaire, périodicité :

Sportifs (ou population) concernés :

Nature des compétences travaillées (se baser sur la numérotation du référentiel) :

Appréciation quant à l'acquisition ou la maîtrise des savoirs faire

Indiquer pour chacune des compétences travaillées le niveau d'autonomie acquis (Niveau 1 = sensibilisation garantissant une autonomie relative ; Niveau 2 = Mise en pratique approfondie attestant d'une bonne autonomie)

Nom et fonction du superviseur :

Type et fréquence de supervision :

Signature/Cachet :